

LES PETITS RUMINANTS ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

Par Jennifer Fleming, directrice de la Fédération canadienne du mouton

Le 18 mai 2005, l'Agence canadienne d'inspections des aliments (ACIA) a publié un rapport de consultation : *La révision de la politique de l'Agence canadienne des inspections des animaux d'importation sur l'ESB, les bovins et de leurs produits*. En réaction à l'évolution de la compréhension scientifique de l'ESB et du raffinement des normes internationales, le document donne les grandes lignes des mises à jour proposées pour la politique d'importation du Canada.

Au moment de la publication, la FCM était inquiète que les petits ruminants ne soient pas inclus dans les changements proposés. Il est aussi sous-entendu par la FCM que lorsque l'ACIA travaillait à rétablir un certain niveau de commerce du bétail, elle faisait très peu pour rétablir le commerce des petits ruminants, particulièrement puisqu'elle suggérait que nous pouvions être responsables de l'échec de la réouverture des frontières si notre programme d'éradication de la tremblante du mouton n'était pas mis en place et appliqué.

En 2004, l'Agence canadienne d'inspections des aliments est entrée en contact avec la FCM pour entreprendre des discussions au sujet de changements aux règlements d'importation. Ces changements ont été approuvés par la FCM en comprenant qu'ils démontreraient notre engagement de résolution de problèmes de commerce sur une base scientifique.

Une décision a alors été prise par le gouvernement pour séparer les moutons du bétail en ce qui concerne les règlements d'importation. Bien que les officiers canadiens aient pris des initiatives au sujet des règlements d'importation du bétail, l'industrie canadienne du mouton a été obligée d'attendre et les producteurs ont souffert.

Pendant cette période, l'industrie canadienne du mouton a exercé un lobby intense sur le gouvernement et l'ACIA. Ceci a permis d'avoir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre un programme extensif à trois volets d'éradication de la tremblante. La mise en œuvre du programme national de génotypage, le programme volontaire de certification de la tremblante et le programme de surveillance de la tremblante ont donné la chance à l'ACIA d'être à l'avant-garde et de publier un document de consultation sur *La révision de la politique de l'Agence canadienne des inspections des animaux d'importation sur l'ESB, les bovins et de leurs produits* – soit seize mois après la politique d'importation concernant l'ESB.

La publication de ce rapport est un pas important vers la résolution des relations commerciales normales avec les États-Unis. Depuis la fermeture des frontières en mai 2003, les éleveurs canadiens de moutons n'ont pas eu d'accès à des géniteurs venant de l'extérieur. Afin de pouvoir maintenir la qualité de la génétique des moutons canadiens qui est reconnue à l'étranger, les éleveurs canadiens doivent avoir accès à la génétique internationale.

Lors de la dernière année, les animaux d'abattage et les animaux d'engraissement pour abattage ont pu être importés au Canada. Ces animaux doivent pouvoir être retracés vers leurs troupeaux d'origine et être abattus avant l'âge de 12 mois.

Les nouveaux règlements suggèrent que pour que l'importation d'animaux aux fins d'élevage puisse se produire, ils doivent être en mesure de montrer que l'identification est retraçable jusqu'au troupeau d'origine. De plus, ils doivent être importés avec une certification qu'ils proviennent d'un pays reconnu par l'ACIA comme étant un risque négligeable d'encéphalopathie spongiforme transmissible dans les petits ruminants ou qu'ils puissent être

importés, avec certification, d'un établissement exempt de cette maladie.

Les changements proposés à la politique d'importation des petits ruminants comprennent les exigences de l'Organisation mondiale pour la santé animale (anciennement l'OIE) reconnaissant les pays et les établissements exempts de tremblante. Un des objectifs de l'ACIA est de finaliser et de débiter la mise en œuvre le plus rapidement possible d'une politique révisée d'importation après la période de commentaires du document qui expire le 30 novembre 2006. L'industrie canadienne du mouton espère que ces initiatives permettront le redémarrage du commerce des géniteurs au début de 2007.

DE LA PRÉSIDENTE

Par Florence Henning, présidente de la FCM

En tant que présidente de la FCM, j'ai trouvé la dernière année informative, remplie de défis et très excitante. J'ai aussi réalisé qu'il fallait investir beaucoup de temps et être très engagée pour faire partie d'un conseil national.

Bien que notre industrie soit petite, nous représentons une partie importante du paysage agricole canadien. Le gouvernement canadien a réalisé ceci lors de réunions la semaine dernière à Ottawa. Le progrès ici semble lent et non productif, mais je crois qu'un lobby efficace a amélioré le profil de notre industrie, le tout se traduisant par une meilleure conscience de nos besoins et inquiétudes.

Je suis très chanceuse que mon député, Rob Merrifield, soit ouvert et accessible en Alberta et à Ottawa. Il est au courant des inquiétudes de notre industrie et nous a rendu de grands services en soulevant ces points avec le ministre. J'ai encore rencontré Monsieur Merrifield à Ottawa cette semaine et j'ai été assuré que la réouverture de la frontière est un sujet majeur lorsqu'il parle à son homologue membre du congrès américain lors de ses réunions.

Un peu plus tard dans la soirée, Jennifer et moi avons eu une très bonne rencontre avec le ministre Strahl. Il a été très réceptif envers nos inquiétudes et a pris note de ce que nous avons à dire. La majorité du temps que nous avons passé ensemble a été consacré aux règlements concernant l'importation de petits ruminants. Nous sommes encouragés que ces inquiétudes aient été affichées sur le site Internet de l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 29 septembre, et nous sommes optimistes que des importations puissent reprendre en mars 2007. La surveillance à long terme de la tremblante et de la fièvre catarrhale du mouton ont aussi été des sujets discutés, incluant la nécessité d'un engagement de la part du gouvernement fédéral pour s'assurer que nos certificats d'exportation soient renégociés en fonction des changements sur les règlements pour contrer l'importation de la fièvre catarrhale du mouton. Ceci permettra d'assurer la pérennité des exportations de la génétique ovine même si un troupeau était infecté par la catarrhale du mouton. D'autres communications à ce sujet prendront place avec le bureau du ministre et le démarrage de réunions régulières concernant la chaîne de valeur. Michael Presley (directeur de la *General Food Value Chain Bureau*) était présent à notre réunion avec le ministre et nous sommes en contact direct avec lui en ce qui concerne la mise en place de réunions sur la chaîne de valeur.

Des réunions avec les docteurs Francine Lord et Debbie Barr ont été très informatives, spécialement en ce qui concerne les procédures pour du changement aux règlements. L'ACIA enquête sur les possibilités de changer les règlements sur la fièvre catarrhale du mouton pour s'assurer que des lignées exotiques demeurent rapportables et que les lignées nord-américaines soient déclarées immédiatement.

LES RÉUNIONS DE LA SEMAINE PASSÉE ONT ÉTÉ LA PREUVE DE CE QUI PEUT ARRIVER LORSQUE VOTRE VOIX EST ENTENDUE. Il est maintenant important que ces réalisations se développent et que nous continuions à être perçus comme une industrie vibrante par tous les niveaux de gouvernement et de travailler vers nos objectifs d'améliorer la viabilité, la croissance et la prospérité de l'industrie canadienne du mouton.

SALUBRITÉ ALIMENTAIRE À LA FERME : MISE À JOUR SUR L'AUSTRALIE

Par France Lanthier, coordinatrice nationale sur la salubrité alimentaire à la ferme

Un récent sondage de la *Market Development Strategy* a révélé que les consommateurs et les clients industriels (transformateurs, détaillants et exploitants d'entreprises en alimentation) évaluent qu'à bien des égards l'agneau canadien est meilleur que l'agneau importé. Cependant, il a aussi été démontré qu'une amélioration des perspectives de marché serait probablement balayée par la Nouvelle-Zélande ou l'Australie à cause du manque de constance de l'offre et de la qualité de l'agneau domestique.

Comme l'industrie essaie d'augmenter ou d'au moins maintenir sa place, elle doit aussi faire face à des problèmes venant des marchés émergents comme l'identification des établissements, l'identification du bétail, la surveillance de la tremblante et, évidemment, la salubrité alimentaire. Bien que les producteurs canadiens en reconnaissent l'importance et expriment le désir de participer à ces programmes, les coûts et le dédoublement de la paperasse sont communément identifiés comme étant dissuasifs.

Au fur et à mesure que la FCM continue de développer et d'adapter le programme de pratiques de salubrité alimentaire de l'industrie canadienne du mouton, nous prenons un moment pour jeter un regard au programme australien de salubrité à la ferme, le programme *Livestock Production Assurance* (LPA). La *Meat and Livestock Australia* (MLA) semble avoir développé un programme facile à utiliser par l'industrie qui comprend toute une gamme de programmes tout en la maintenant compétitive !

Qu'est-ce que le Livestock Production Assurance Program (LPA) australien ?

La LPA se base sur la *National Vendor Declaration* (NVD) et la feuille de route qui ont été introduites dans l'industrie australienne du mouton en 2000.

La NVD et la feuille de route requièrent des informations comme l'identification des établissements (chaque propriété agricole possède un numéro d'identification unique), une description des animaux, des informations sur la conformité de la santé animale, etc. Bien que fournir des dossiers comme preuve d'information pour la NVD ne soit pas obligatoire, les producteurs doivent signer la déclaration affirmant que toutes les informations fournies sont correctes.

Le programme de la LPA possède deux facettes soit la LPA niveau 1 et la LPA niveau 2. La LPA niveau 1 – salubrité alimentaire, est directement reliée à la NVD et à la feuille de route. Ici les producteurs doivent garder des dossiers pour sauvegarder les informations fournies par la NVD et la feuille de route. Le programme de la LPA niveau 1 est basé sur 5 éléments avec conséquences spécifiques. Ces 5 éléments sont :

La LPA niveau 2 – l'assurance de la qualité, consiste en un système plus avancé de gestion à la ferme. À ce niveau, les producteurs doivent démontrer qu'ils ont les procédures en place pour la formation, les vérifications internes et le contrôle de la documentation.

Est-ce obligatoire ? Une participation au programme de la LPA est sur une base volontaire. Cependant, l'Australie oblige une feuille de route pour le déplacement des moutons ou des

agneaux. Les producteurs ne sont pas obligés d'utiliser les formulaires de la NVD et de la feuille de route fournis par la MLA, mais il s'agit des formulaires de plus en plus exigés aux encans et par les transformateurs. Les producteurs peuvent obtenir 10 formulaires NVD et feuilles de route. Ils doivent ensuite s'enregistrer au programme LPA pour obtenir d'autres formulaires.

Vérifications ? LPA niveau 1- salubrité à la ferme- requiert que les producteurs entrent dans le groupe de vérifications aléatoires. Pour la LPA niveau 2- assurance de la qualité – les producteurs doivent compléter une vérification interne avec succès, suivi d'une vérification de surveillance 6 mois plus tard. Subséquemment, les vérifications sont sur une base annuelle à moins que des problèmes se manifestent. Dans cette éventualité, des vérifications supplémentaires seraient nécessaires. Dans le niveau 2, les producteurs sont aussi obligés de fournir 2 révisions de dossiers internes par année pour démontrer leur auto surveillance.

Coût ? Il n'y a pas de frais d'enregistrement en tant que tel pour participer au programme LPA. Les vérifications aléatoires pour le LPA niveau 1 sont financées par l'entremise d'un prélèvement qui est payé par le vendeur. Ce prélèvement n'est pas applicable si le prix de vente du mouton ou de l'agneau est moins de 5.00 \$ par tête. Le prélèvement est établi à 2% du prix de vente, mais est plafonné pour qu'il ne dépasse pas :

- 0.20 \$ par mouton (c'est à dire si le prix de vente est de 10.00 \$, ou plus, le prélèvement reste à 0.20 \$), ou
- 1.50 \$ pour les agneaux (c'est à dire si le prix de vente est de 75.00 \$, ou plus, le prélèvement est encore à 1.50 \$)

Pour le LPA niveau 2 – l'assurance de la qualité, la vérification annuelle obligatoire est payée par le producteur. Pour l'instant, la NVD et la feuille de route sont gratuites quoique des frais de 25 \$ pour un livret de 20 aient été discutés.

Qu'est-ce que nous pouvons apprendre ? En révisant le système australien, il y a des points à retenir au fur et à mesure que nous développons notre propre programme de salubrité à la ferme.

1. Il doit être plus facile à utiliser – ceci veut non seulement dire que les listes des producteurs doivent être claires et concises, mais qu'il doit y avoir une constante entre les formulaires transférés entre les membres de la chaîne alimentaire. La *Meat and Livestock Australia* semble avoir accompli ceci avec la NVD et la feuille de route. Un formulaire est rempli par le producteur pour être ensuite transféré au transporteur puis à l'acheteur.
2. Il doit y avoir une raison pour le faire – pendant qu'il serait noble de fournir plus de travail sans attentes ou récompenses, ce n'est pas le cas dans la vraie vie. Les producteurs en Australie qui participent à la LPA ont un accès à plus de marchés et de perspectives d'exportations (ou en fait qu'ils ne sont pas restreints en exportation). Les abattoirs et les transformateurs demandent les documents. De plus, l'usage de feuilles de route a été légiféré par cinq gouvernements d'états australiens.
3. Il doit être abordable – grâce au système de prélèvements, la MLA est capable de fournir le service de vérifications aléatoires sans autres frais.

Où allons-nous à partir d'ici ? Il existe plusieurs choix pour l'industrie canadienne en ce moment.

1. Nous pouvons conserver le parcours actuel, soit développer un programme solide, facile à utiliser qui sera mis en place selon le besoin.
2. Nous pouvons choisir de commencer à engager nos clients (abattoirs, transformateurs et emballeurs) avant qu'ils ne se mettent à nous demander des choses. Il ne s'agit pas d'une option populaire pour tous puisque solliciter nos clients est perçu par certains comme l'encouragement d'une demande qui n'existe pas. Étant déjà engagé dans le processus, un avantage est que si le programme ne devient pas obligatoire, nous n'aurons pas à faire des changements pour nous conformer aux exigences de nos clients.
3. Nous pouvons légiférer nous-mêmes. Certaines associations provinciales de producteurs ont choisi de rendre obligatoires les programmes de salubrité alimentaire à la ferme. Par exemple, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et la Saskatchewan ont rendu le programme des producteurs de poulet *Safe, Safer, Safest* obligatoire dans leurs provinces respectives. Bien qu'il ne s'agisse pas encore d'une option populaire, elle démontre un engagement ferme de l'industrie et repoussera les options suivantes...
4. Nous pouvons attendre une réglementation gouvernementale. Bien qu'il ne soit pas hors de l'ordinaire d'entendre «je le ferai lorsque qu'ils me forceront», il ne s'agit probablement pas de la meilleure option. Nous savons que tout ce qui est forcé vers la communauté agricole est souvent peu utile et difficile à utiliser.

Il n'existe pas ici de choix parfaits qui plairont à tous et qui tomberont du ciel d'un coup. Sans toutefois être parfait, le modèle australien semble avoir incorporé tous les choix présentés ci-dessus et trouvé quelque chose qui fonctionne. Comme le montrent les récents cas de contamination au jus de carottes et aux épinards, la salubrité alimentaire capte de plus en plus l'attention des médias et celle du public. Un programme efficace et fonctionnel de salubrité alimentaire à la ferme est un objectif que nous devons nous acharner à atteindre.